Envoyé en préfecture le 16/01/2026
Reçu en préfecture le 16/01/2026
Publié le
ID : 035-213502370-20260115-D2026_001-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNE DE RENAC – Ille-et-Vilaine

Séance du Conseil Municipal du 15 janvier 2026

Date de convocation et affichage : le 08 janvier 2026

Membres du Conseil municipal			
Afférents	Présents	Pouvoirs	Votants
12	10	1	11

Votes		
Pour	*Contre*	*Abstention*
11	*0*	*0*

L'an deux mille vingt-six , le 15 janvier à 20 h, les membres du Conseil municipal de la commune de RENAC, légalement convoqués, se sont réunis sous la présidence de M. Patrick Baudy, Maire de Renac. La séance a été publique.

Présents : M. Patrick **Baudy**- Mme Soizic **Strouble**- M. Damien **Guillas** – M. André **Chevalier** – Mme Clarisse **Frangeul** - Mme Sylvie **Morisseau** - M. Joël **Robert** - M. Yves **Sorin** - Mme Cécile **Trotel** – M. Philippe **Dardy** -
Absente excusée : Mme Anne **Patault**
Absent : M. Kenny **Mesnil**

Pouvoirs : Mme Anne Patault à M. Patrick Baudy

Secrétaire de séance : Mme Cécile Trotel

D2026-001 : Amendes de police 2026

Vu les articles R 2334-10,11 et 12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) règlementant la répartition des recettes des amendes de police ;

En application des articles R 2334-10 ET 2334-11, les sommes allouées doivent être utilisées pour des projets s'inscrivant dans une démarche de sécurité routière ;

Suite à plusieurs signalements, il est fait constat que le cimetière est difficilement accessible aux personnes à mobilité réduite. Pour y remédier, M. le Maire indique qu'il est possible de créer un parc de 2 places PMR à droite du cimetière permettant ainsi l'accessibilité.

Par ailleurs, pour sécuriser la circulation piétonne dans le bourg, il est nécessaire de créer 2 passages piétons ; l'un derrière l'Eglise rue de la Libération et le second Rue du Colonel du Halgouët vers la boulangerie.

Enfin, il est nécessaire de réaliser un marquage au sol entre ces 2 passages piétons pour sécuriser le cheminement piétonnier dans le bourg.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de solliciter une subvention au titre de la répartition des recettes des amendes de police du programme 2026, pour le financement du projet suivant :

•Création parc de 2 places PMR à proximité du cimetière.
•Création de marquage d'un cheminement piétonnier
•Création de deux passages piétons (Eglise et Boulangerie)

Le Conseil municipal a retenu les propositions suivantes :

- Entreprise Eurovia pour un montant de 9 115.75 € HT soit 10 938.902 € TTC pour la création de 2 emplacements PMR pour l'accès au cimetière
- Entreprise Breizh Line Résine pour un montant de 3 376.25 € HT soit 4 051.50 € HT pour les marquages au sol.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- Approuve les travaux proposés ci-dessus.
- Sollicite une subvention au titre de la répartition des recettes des amendes de police (dotation programme 2026) pour un **total de travaux de 12 492.00 € HT**
- Autorise M. le Maire à signer tout document afférant à ce dossier

Fait et délibéré en séance le 15 janvier 2026

Le Maire
Patrick Baudy

Le secrétaire de séance
Cécile trotel